

Accompagnement à la VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



C'EST QUOI?

Toute personne justifiant d'au moins un an d'expérience professionnelle peut prétendre à la VAE. Cela permet de valoriser son expérience en accédant au diplôme, titre ou certificat correspondant. Le candidat devra alors constituer un dossier retraçant ses expériences qui sera évalué par un jury. La VAE est une démarche individuelle.

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants, bénévoles, agents de la fonction publique...

PRÉREQUIS ET MODALITÉS

- Être très motivé
- Posséder un an d'expérience
- Obtenir le livret 1

OBJECTIFS

Valoriser son parcours professionnel.
Valider une certification professionnelle.

CONTENU DE LA FORMATION

Aide méthodologique à la constitution du dossier.
Entretiens portants sur la pratique professionnelle.
Préparation de l'entretien.

MÉTHODE MOBILISÉE

Rendez-vous individuels adaptés au rythme du stagiaire en présentiel ou en visio.

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE, DATE, TARIFS

Entrées et sorties permanentes.

De 14 à 18 heures d'accompagnement en fonction des besoins.

A partir de 1680€. Contactez nous pour établir un devis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Passage devant un jury VAE qui évaluera l'écrit et la soutenance orale;

ACCESSIBILITÉ

Les salles de classe et les espaces de vie sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.
Pour toutes les informations concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap contactez notre référente : AURORE CHARPENTIER / aureore.charpentier@mfr.asso.fr

CONTACT

DOMITILLE HIBON : domitille.hibon@mfr.asso.fr

STEPHANE LEKANE : stephane.lekane@mfr.asso.fr